



Ville de Seyssins

Guide des parents

2026-2027

Toute l'équipe municipale vous souhaite une bonne rentrée !

À l'occasion de ce nouveau mandat, nous souhaitons réaffirmer notre volonté de placer le bien-être des enfants et l'accompagnement des parents au cœur de nos engagements.

Être parent est une aventure tout aussi enrichissante qu'exigeante, qui impose de nombreuses responsabilités. C'est pourquoi la ville de Seyssins souhaite être à vos côtés à chaque étape du parcours de vos enfants : de la crèche à l'école et lors des temps périscolaires et extrascolaires.

Nous avons conçu le guide des parents pour vous orienter vers des informations claires et accessibles sur les démarches, les inscriptions, ainsi que sur les coordonnées des services et associations liées à l'enfance.

La ville de Seyssins œuvre quotidiennement au développement et à l'accessibilité de services et des établissements favorisant l'épanouissement de vos enfants. Le multiaccueil Fanny Vella, les écoles, les centres de loisirs et les diverses activités culturelles et sportives contribuent à enrichir leurs apprentissages.

Les élus et l'ensemble des services se mobilisent chaque jour afin de garantir un accompagnement de qualité et des services adaptés aux besoins des parents et de leurs enfants.

Nous vous souhaitons une très belle année, riche en découvertes et moments de partage avec vos enfants.

Avec mes cordiales pensées,

Fabrice Hugelé,
Maire de Seyssins
Vice-président de Grenoble Alpes Métropole



Petite enfance

p4/5

Le multiaccueil Fanny Vella - p4

L'accueil régulier

L'accueil occasionnel

Inscriptions et tarifs

Le Relais Petite Enfance - p5

La ludothèque - p5

Bulle d'air - p5

Scolarité

p6/10

Les établissements scolaires - p6

Maternelles

Elémentaires

Collège

En cas de grève

Les zones de stationnement - p7/9

Inscriptions scolaires 2027/2028 - p10

Démarches à suivre

Demande de dérogations

La vie scolaire et périscolaire

p11/16

La vie scolaire - p11

La restauration scolaire - p12/13

Les repas

Les accueils périscolaires - p14

L'accueil du matin et l'accueil de fin de journée

Périodicité

Inscriptions - p15/16

Fréquentation

Tarifs et règlement

Pénalités

Activités extrascolaires et loisirs

p17/20

Loisirs Enfance Jeunesse à Seyssins - p17/18

Les accueils de loisirs

Le pôle jeunesse

Inscriptions et tarifs

La bibliothèque Lucie-Aubrac - p19

Le Centre d'Éducation Musicale - p19

Le Sou des écoles - p20

Le Conseil Municipal Jeunes - p20

L'Union d'Associations Seyssinoises - p20

Pour les parents

p21/22

La Protection Maternelle et Infantile - p21

Les parents délégués - p22

Le multiaccueil Fanny Vella

Le Centre Communal d'Action Sociale de Seyssins propose différentes formes d'accueil. Les conditions d'accueil sont adaptées aux besoins des familles et des enfants, âgés de 10 semaines à 4 ans.



L'ACCUEIL RÉGULIER

L'accueil collectif régulier

L'inscription peut se faire à la journée ou à la 1/2 journée. Une équipe qualifiée pluridisciplinaire veille à la santé, à la sécurité, au développement et au bien-être des enfants qui lui sont confiés.

L'accueil familial régulier

Des assistants maternels* accueillent à leur domicile de 1 à 4 enfants. Ils veillent à la santé, à la sérénité, au développement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés. Ces derniers bénéficient de temps d'accueil en collectivité, leur permettant un apprentissage de la vie en groupe.

*Les assistants maternels sont agréés par le département de l'Isère et salariés du Centre Communal d'Action Sociale.

L'ACCUEIL OCCASIONNEL

Un accueil occasionnel peut être proposé, en fonction des places disponibles en journée ou en demi-journée. Les réservations des créneaux horaires se font le lundi après-midi ou le mercredi matin précédant la semaine de l'accueil.

Inscriptions et tarifs

Les pré-inscriptions pour tous les types d'accueils se font à partir du 6^e mois de grossesse sur la base d'une fiche de renseignements disponible à l'accueil du CCAS, par mail ou sur le site internet de la ville.

Après réception de cette fiche, un rendez-vous de pré-inscription sera fixé par la structure.

N.B. : Aucun accueil ne sera possible après la fermeture estivale de l'établissement l'année de la scolarisation de l'enfant.

La participation financière des parents est calculée selon les ressources, le nombre d'enfants à charge et le temps de présence de l'enfant, d'après un barème national fixé par la CAF.

N.B. 1 : la commission d'attribution se réunit en avril pour étudier les demandes de l'année scolaire. La date limite des pré-inscriptions pour cette commission est fixée au 15 mars. Si des places sont vacantes en cours d'année, une nouvelle commission est organisée.

Infos

Multiaccueil Fanny Vella

40, rue de la Liberté - 04 76 96 78 44

multiaccueil.ccas@mairie-seyssins.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 7h30 à 18h30 et le vendredi de 7h30 à 17h30

Le Relais Petite Enfance

Lieu d'accompagnement pour les parents à la recherche d'un mode d'accueil, il les informe sur la législation du travail des assistants maternels. Il organise aussi des temps collectifs d'animation pour les assistants maternels et les enfants, le lundi et le mardi de 9h à 11h (sur inscription).

Infos

Le Patio - 40, rue de la Liberté

04 76 96 78 43

melissa.bollon.ccas@mairie-seyssins.fr

Permanence téléphonique et prise de rendez-vous : lundi de 13h30 à 16h30 et mercredi de 14h à 19h.

Bulle d'air

Bulle d'air est un lieu d'accueil parents-enfants à l'Arche de Seyssinet-Pariset.

Il est ouvert aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent responsable et permet de partager des temps conviviaux de jeux et d'échanges.

L'accueil est anonyme, gratuit et sans inscription. Chacun vient librement et le temps qu'il souhaite. Des professionnels de la famille et de l'enfance sont présents pour assurer l'accueil des familles.

Les permanences sont proposées tous les lundis de 15h30 à 18h à l'Arche.

Contact

L'Arche

79, avenue de la République
Seyssinet-Pariset - 04 38 12 00 50

La ludothèque

**Jeux de société, de stratégie ou d'adresse...
Il y en a pour tous les goûts !**

La ludothèque, espace de vie intergénérationnel, permet de découvrir et d'emprunter des jeux dédiés aux tout-petits comme aux plus grands : de 3 mois à 99 ans !

L'inscription est gratuite pour les particuliers sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et automatique pour les assistants maternels.

Les familles peuvent emprunter jusqu'à 3 jeux et 2 puzzles durant une durée de 3 semaines maximum.



Infos

Le Patio - 40, rue de la Liberté

04 76 96 78 44 - seyssins.fr

ludotheque.ccas@mairie-seyssins.fr

Ouverture : tous les mercredis de 16h à 18h30 (hors vacances scolaires).



Les établissements scolaires

ÉCOLES MATERNELLES

Le Priou

1, rue des Moissons - 04 76 21 16 37
ce.0381559n@ac-grenoble.fr

Blanche-Rochas

43, avenue du Grand-Champ
04 76 21 96 45
ce.0382876v@ac-grenoble.fr

Louis-Armand

22, rue de la Liberté - 04 76 49 19 74
ce.0382165x@ac-grenoble.fr

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Condorcet

3, rue de la Paix - 04 76 21 77 10
ce.0381927n@ac-grenoble.fr

Blanche-Rochas

133, avenue de Grenoble - 04 76 48 95 90
ce.0382876v@ac-grenoble.fr

Louis-Armand

24, rue de la Liberté - 04 76 96 71 44
ce.0382165x@ac-grenoble.fr

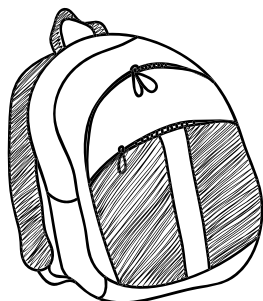
COLLÈGE

Marc-Sanguier

1, rue Joseph-Moutin
04 76 21 17 32
ce.0382431l@ac-grenoble.fr

Bon à savoir

L'entrée à l'école maternelle est une étape importante dans la vie de votre enfant. C'est un moment clé qui marque le début de ses apprentissages. Il est conseillé de favoriser l'autonomie de votre enfant pour faciliter son adaptation en l'aidant à acquérir les gestes du quotidien (s'habiller, aller aux toilettes, se laver les mains, manger seul...).



En cas de grève

La loi impose aux communes d'organiser un service minimum d'accueil (SMA) en cas de grève de plus d'un quart des enseignants.

Sous réserve de faisabilité, un simple accueil est proposé durant le temps scolaire (8h05-11h30 et 13h35-16h30), encadré par des agents municipaux.

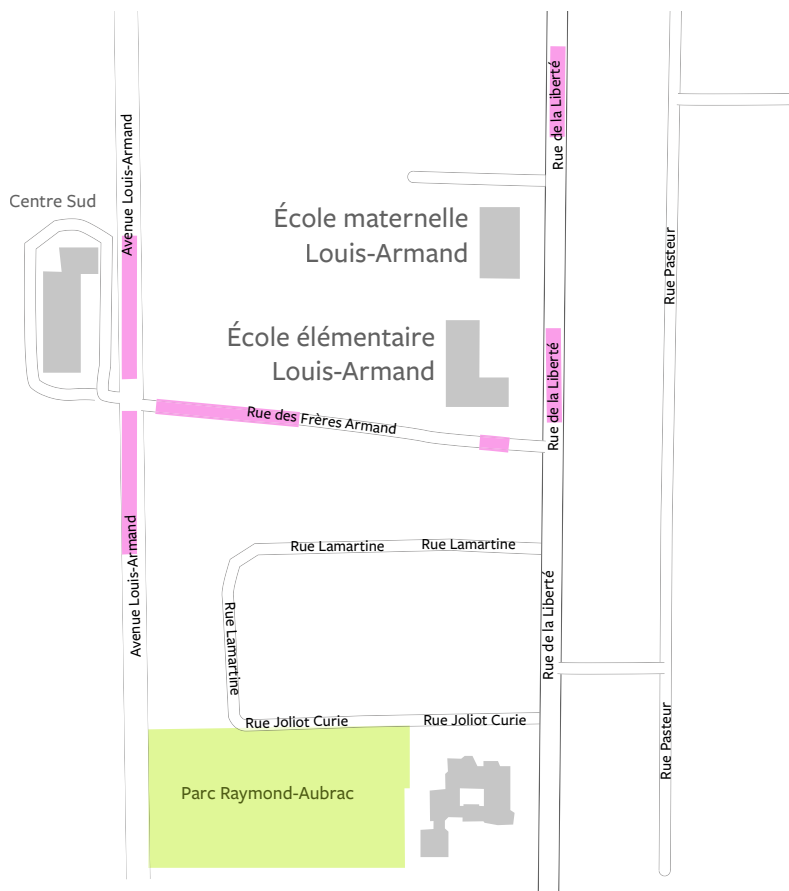
Une communication sera envoyée avant chaque grève pour préciser les modalités d'accueil.

Les zones de stationnement

Pour garantir la sécurité des élèves de la commune aux abords des écoles, la ville invite les familles à stationner sur les parkings disponibles à proximité des groupes scolaires. L'utilisation des modes de déplacements doux pour accompagner les enfants est également vivement encouragée pour rendre la circulation plus fluide aux horaires d'entrées et de sorties des écoles notamment.

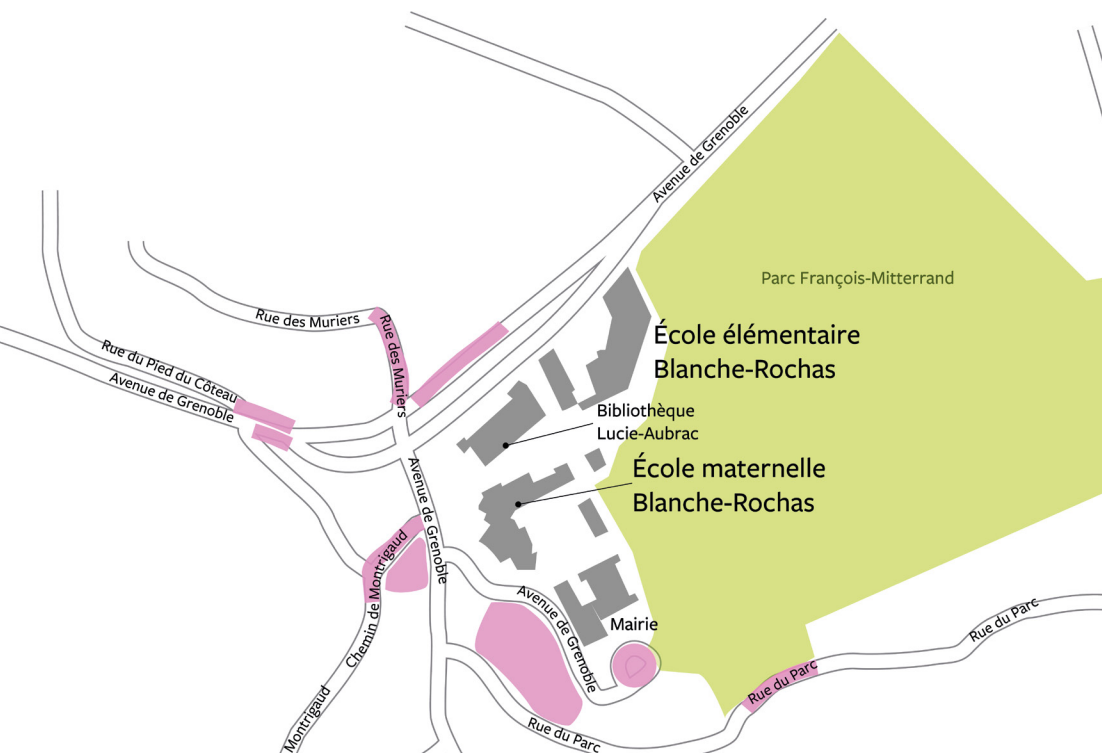
Il est rappelé qu'il n'existe aucune aire de dépose minute, c'est pourquoi le civisme de chacun est de rigueur pour réduire les dangers liés à cette pratique.

ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE LOUIS-ARMAND



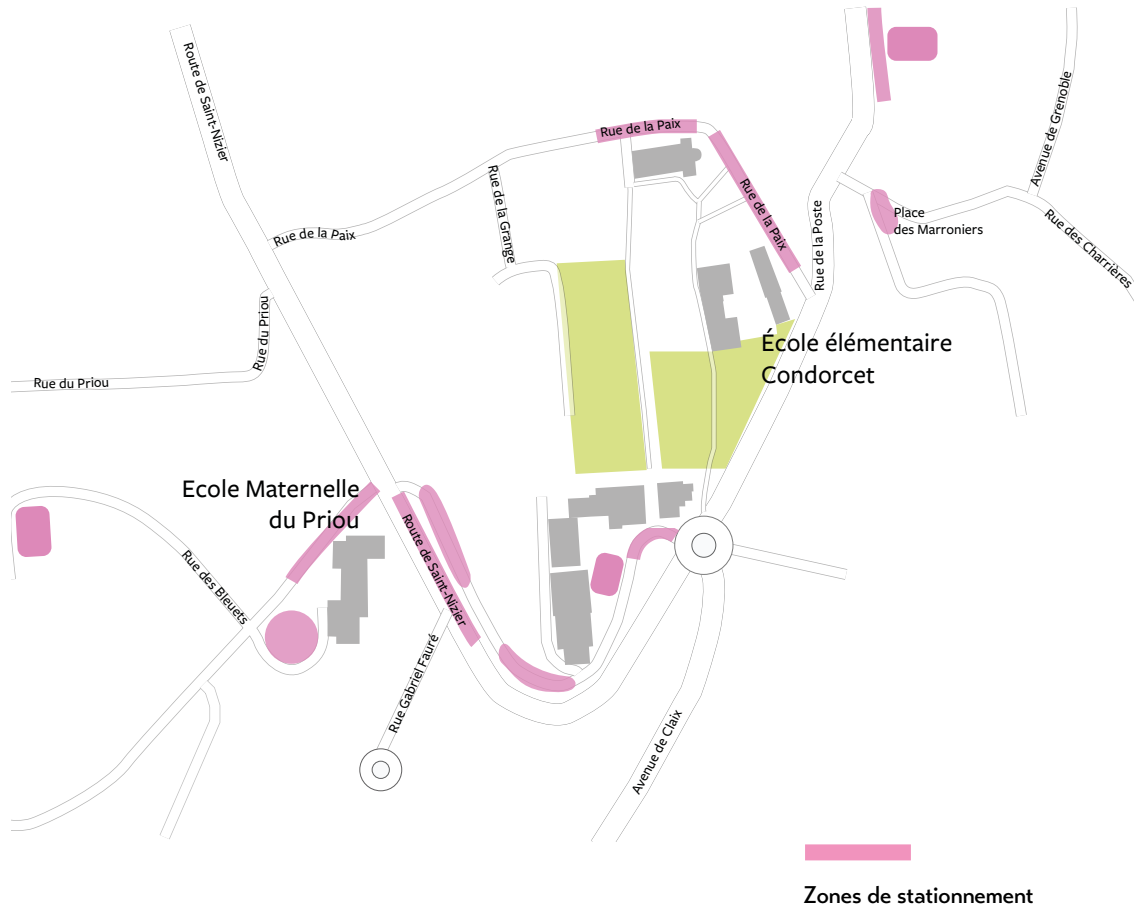
Zones de stationnement

ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE BLANCHE-ROCHAS



Zones de stationnement

ÉCOLE MATERNELLE DU PRIOU ET ÉLÉMENTAIRE CONDORCET



Zones de stationnement

À noter : pour la dépose des enfants à l'école élémentaire Condorcet, deux parkings sont à votre disposition, à une ou deux minutes de marche, place du Village et le long de l'avenue de la Poste.

Inscriptions scolaires 2027-2028

Si votre enfant entre en petite section dans une école de la commune ou au CP à l'école Condorcet en septembre 2027, ou si vous êtes nouvel arrivant, il est nécessaire de vous manifester auprès du service lors de la période de recensement prévue en fin d'année 2026. Les inscriptions seront effectuées début 2027 sur rendez-vous au sein du service.

À noter : les enfants inscrits en grande section dans les écoles Louis-Armand et Blanche-Rochas n'ont pas besoin de s'inscrire en CP.

DÉMARCHES À SUIVRE

1 / Réaliser l'inscription

Vous devez vous rendre en mairie muni des pièces suivantes :

- > Fiche de renseignement (à télécharger sur seyssins.fr ou à remplir sur place)
- > Livret de famille
- > Carte d'identité des parents
- > Justificatif de domicile
- > En cas de séparation des parents, le jugement attestant de la garde de l'enfant

2 / Finaliser l'admission

Vous devez prendre rendez-vous avec le/la directeur/directrice de l'école dans laquelle sera inscrit votre enfant, en apportant les pièces

- > Certificat de radiation (en cas de changement d'école)
- > Livret de famille
- > Carnet de santé de l'enfant

DEMANDE DE DÉROGATIONS SCOLAIRES

Vous devez nécessairement faire votre demande motivée en joignant la fiche de demande de dérogation **au plus tôt au service** (à télécharger sur seyssins.fr ou à remplir sur place).

Les critères de recevabilité sont stricts et une de ces conditions, au moins, doit être remplie :

- > Pas de restauration scolaire dans l'école de résidence
- > Raisons médicales prévues dans les textes de l'Éducation nationale
- > Maintien de la scolarité dans la même école
- > Fratrie au sein de la même école
- > Les autres cas particuliers sont étudiés par la commission de dérogation, après étude du courrier explicatif

Les demandes sont ensuite examinées en commission pour validation. L'inscription ne devient définitive qu'une fois entérinée par le/la directeur/directrice de l'école.

Attention la commission se réunit habituellement au printemps. Prenez vos dispositions pour une solution alternative en cas de refus.

Contact

Service éducation enfance jeunesse

04 76 70 39 20

service.education@mairie-seyssins.fr

seyssins.fr

Recueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.



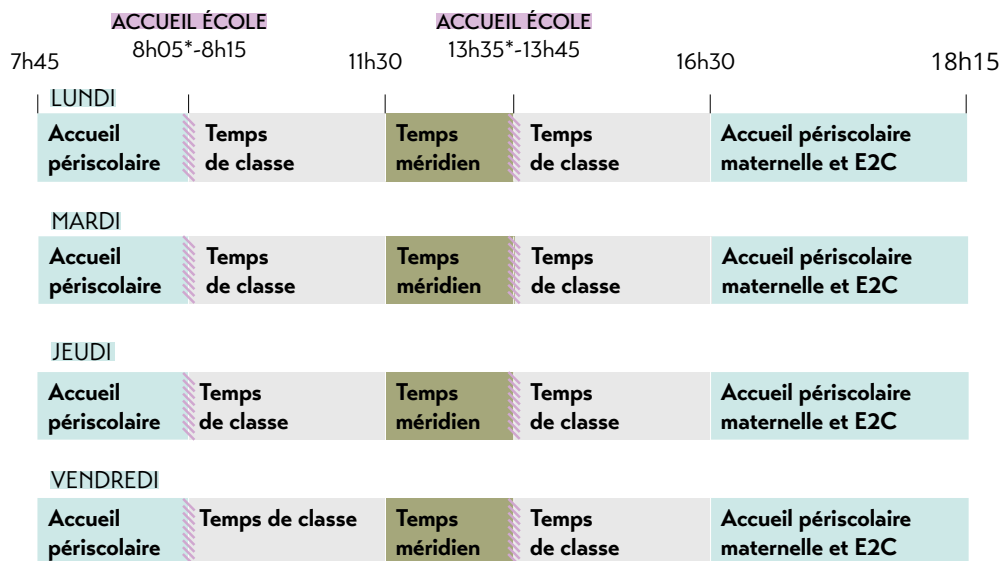
La vie scolaire

Le temps scolaire à Seyssins s'étend de 8h15 à 11h30 et de 13h45 à 16h30.

Un accueil périscolaire payant est proposé à partir de 7h45

Si votre enfant est inscrit à la restauration scolaire, il sera pris en charge durant la période comprise entre 11h30 et 13h35.

Des activités périscolaires payantes sont proposées de 16h30 à 18h15. Avec un départ échelonné à partir de 16h30 pour les maternelles et 17h30 pour les élémentaires.



* Ouverture des portes des écoles 10 minutes avant l'entrée en classe.

Les E2C

Les 2EC sont des activités de découverte scientifique, culturelle, sportive, de loisirs et de détente ou bien des ateliers jeux et préparations aux leçons.

Nouveauté : Les modalités d'inscriptions sont allégées en septembre 2026. L'inscription au périscolaire reste obligatoire et seule l'activité « jeux & préparations aux leçons » nécessitera une double inscription de votre part. Le choix des autres activités sera effectué sur site par les enfants.

La restauration scolaire

Les enfants sont encadrés par le personnel d'animation de 11h30 à 13h35. Les enfants déjeunent dans un restaurant situé au sein de l'école ou à proximité. Nos restaurants fonctionnent sur deux services : les enfants les plus jeunes déjeunent en général au 1^{er} service en maternelle.

À noter : Chaque année les parents d'élèves délégués sont invités à participer au groupe de travail restauration scolaire. Cette instance permet le partage autour d'une réflexion commune sur l'organisation de la restauration et de l'animation de ce temps méridien. Le prestataire peut également être invité à participer aux échanges.



LES REPAS

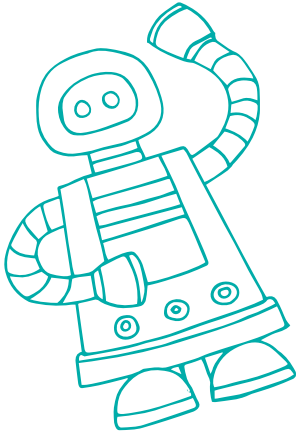
Les menus, composés par le diététicien du four-nisseur, sont consultables sur les panneaux d'affichage des écoles, des restaurants scolaires, sur le site Internet de la ville : seyssins.fr / rubrique « restauration scolaire », sur l'espace famille ou tous les lundis matins sur Facebook et Twitter.

Les repas sont livrés froids et préparés (découpe, chauffe...) par les agents de restauration.

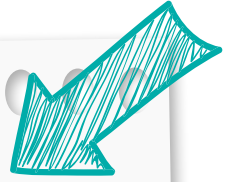
Les repas n'étant pas confectionnés sur place, il n'est pas possible d'adapter leurs compositions aux besoins spécifiques.

La commune propose aux enfants, des repas variés et équilibrés répondant aux obligations de la loi EGalim. Le prestataire favorise les circuits courts.

Le pain de la restauration scolaire est bio et fourni chaque matin par la boulangerie seyssinoise L'Épi Lianne. Deux fois par mois, des pains spéciaux sont proposés aux enfants pour leur faire découvrir de nouvelles saveurs.



Nouveauté !



En septembre 2026, la commune propose 3 types de repas : classique, sans viande et alternatif. Les repas alternatifs correspondent à un menu végétarien (sans viande, ni poisson). Les repas sans viande pourront bénéficier du poisson lorsqu'il sera au menu.

PAI - Projet d'Accueil Individualisé

Si votre enfant présente des allergies et/ou une maladie chronique, il est nécessaire de le mentionner sur la fiche sanitaire, en donnant le plus d'informations possibles sur les manifestations et les risques. Un certificat médical est obligatoire.

Un PAI devra être mis en place par l'Éducation nationale et validé par le médecin scolaire avant de pouvoir accueillir votre enfant.

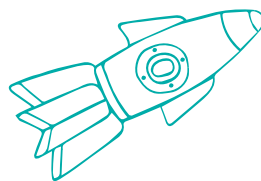
Un tarif adapté au PAI est proposé uniquement si les parents fournissent un repas de substitution (prévu dans le protocole). Les réservations des repas PAI doivent respecter les mêmes délais qu'un repas classique.

Afin que les enfants concernés soient accueillis dans de bonnes conditions, les familles sont invitées à prendre rendez-vous avec le service périscolaire.



Chaque année des animations sont proposées dans tous les restaurants scolaires de la ville par le prestataire Guillaud Traiteur.

Food Truck de glaces, frites, saucisse, dégustation de fromages... autant d'animations qui sensibilisent les enfants aux goûts et aux saveurs !



Les accueils périscolaires

L'organisation des temps périscolaires est assurée par du personnel d'animation communal dans les établissements scolaires. Les objectifs sont inscrits au **Projet Éducatif de Territoire de la commune**.

Les temps périscolaires concernent tous les temps de vie avant, entre ou après la classe, pour les élèves de maternelle et d'élémentaire. Le périscolaire est composé en trois temps : accueil du matin, pause méridienne et accueil du soir.

Les accueils périscolaires des élèves de maternelle et d'élémentaire fonctionnent de 7h45 à 8h05 et de 16h30 à 18h15 maximum.

L'ACCUEIL DU MATIN

Les enfants sont accueillis de 7h45 à 8h05 au sein de leur école par du personnel d'animation et/ou des ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles).

Ils peuvent arriver de manière échelonnée dans cette tranche horaire.

À 8h05, les enfants sont pris en charge par l'équipe enseignante.

L'ACCUEIL DE FIN DE JOURNÉE

Les enfants sont accueillis de 16h30 à 18h15 maximum.

• Pour les enfants de maternelle

Les parents, ou un adulte habilité, sont libres de venir chercher leur enfant à tout moment.

Comme pour l'accueil du matin, c'est le personnel d'animation qui assure ce temps d'accueil. Des activités manuelles, culturelles, sportives ou des jeux et des moments de détente sont proposées.

• Pour les enfants d'élémentaire

En fin de journée, les **E2C (Espaces Éducatifs Concertés)**, service périscolaire spécifique aux enfants des écoles élémentaires, proposent la découverte d'activités : scientifiques, culturelles, sportives, de loisirs et de détente ou bien des ateliers, jeux et préparation aux leçons.

Notre objectif étant toujours de proposer des temps périscolaires enrichissants permettant l'épanouissement de chaque enfant.

Les parents, ou un adulte habilité, sont libres de venir chercher leur enfant à partir de 17h30.

Les enfants peuvent également sortir seuls de l'accueil périscolaire s'ils disposent d'une autorisation écrite dans leur dossier d'inscription.

Périodicité

Les ateliers fonctionnent par période de 6 semaines environ, soit un cycle entre chaque période de vacances scolaires.

⚠ L'inscription aux E2C pour l'activité « jeux et préparations aux leçons » ne vaut pas inscription au périscolaire du soir.

Inscriptions

Les inscriptions en restauration scolaire et à l'accueil périscolaire se font au service éducation enfance jeunesse pour la durée de l'année scolaire.

Par la suite, il est possible de modifier les réservations en ligne sur le site www.espace-citoyens.net/espace-famille-seyssins/espace-citoyens/
Le dossier est à renouveler avant chaque nouvelle rentrée scolaire.

Pour inscrire votre enfant, vous devez remplir un dossier d'admission même en cas de fréquentation occasionnelle des temps périscolaires :

Ce dossier se compose des pièces suivantes (téléchargeables sur le site de la ville, sur l'espace famille ou disponible sur place) :

- Fiche d'inscription en précisant les personnes autorisées à récupérer l'enfant
- Fiche sanitaire (complétée à partir du carnet de santé)
- Copie des vaccins
- Attestation de quotient CAF ou copie de l'avis d'imposition

Aucune inscription n'est acceptée par téléphone, par courrier ou reconduite d'une année sur l'autre.

À noter : pour une inscription en cours d'année, le dossier devra être établi au minimum une semaine avant l'accueil en restauration ou en périscolaire.



Les traitements médicaux (Hors PAA)

Si votre enfant a temporairement besoin d'un traitement médical, une autorisation écrite et signée des parents est requise pour l'administration des médicaments. Dans ce cas, il est indispensable de remettre le médicament directement à un adulte référent, accompagné de l'ordonnance médicale prescrivant le traitement.

Quand s'inscrire ?

Les inscriptions pour l'année scolaire 2027-2028 auront lieu en mairie courant juin 2027, sur rendez-vous.

FRÉQUENTATION

La fréquentation des temps périscolaires peut être régulière (chaque jour de la semaine) ou occasionnelle.

Un système de modification est accessible 24h/24 sur www.espace-citoyens.net/espace-famille-seyssins/espace-citoyens/ avec vos codes d'accès.

Après votre inscription en mairie, vous disposerez d'un identifiant et d'un mot de passe vous permettant de modifier vous-même les jours de fréquentation.

Attention, les modifications de réservation pour les temps périscolaires peuvent se faire au plus tard la veille avant 9h30 et le vendredi avant 9h30 pour le lundi suivant.

En cas de situation d'urgence, vous pouvez inscrire votre enfant de manière exceptionnelle. Pour cela, prenez contact avec le service éducation enfance jeunesse. Néanmoins, une majoration de 5€ vous sera appliquée conformément au règlement intérieur.

À noter : en cas de jours fériés, les délais de réservation sont décalés au jour ouvré précédent.

TARIFS & RÈGLEMENT

Les tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire sont réactualisés annuellement en conseil municipal. Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial (CAF) et du lieu de domiciliation des parents. En l'absence de justificatif, le tarif maximum sera appliqué.

Pour bénéficier du tarif seyssinois, il est nécessaire qu'au moins un des deux parents habite ou travaille sur la commune de Seyssins et que les justificatifs soient fournis.

Les factures sont disponibles tous les mois sur votre espace famille. Le paiement se fait par chèque adressé à la Trésorerie principale de Fontaine ou via le portail Internet des impôts PayFiP **ou nouveauté cette année, par prélèvement automatique.**

Vous pouvez consulter les tarifs et le règlement intérieur sur seyssins.fr / rubrique inscriptions périscolaire et restauration scolaire et sur l'espace famille.

PÉNALITÉS

Le périscolaire du soir se termine à 18h15. Tout retard sera facturé 5€.

En l'absence d'inscription, le repas et/ou l'accueil périscolaire sera facturé au QF de la famille majoré de 5€.

Pour éviter tout abus, au-delà de 3 fois ou de 3 retards, votre enfant sera exclu de la restauration et/ou de l'accueil périscolaire jusqu'à la mise à jour de son profil qui se fera sur rendez-vous avec le service enfance éducation en mairie.



Contact

Service éducation enfance jeunesse

04 76 70 39 29

periscolaire@mairie-seyssins.fr
seyssins.fr

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Loisirs Enfance Jeunesse à Seyssins

L'association LEJS a pour mission de développer des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse en vue de promouvoir leur autonomie et leur développement harmonieux. Partageant le projet éducatif de la commune, LEJS anime ainsi les temps de vie extrascolaires des 3 à 17 ans au sein des locaux municipaux ou en séjours.



LES ACCUEILS DE LOISIRS

Différentes thématiques sont proposées (sportives, culturelles, artistiques...) qui visent à développer la curiosité, l'imagination, la créativité... le tout dans le respect du rythme de l'enfant et de ses envies. Les enfants sont sensibilisés aux différentes valeurs telles que le respect d'autrui, l'environnement ou encore la solidarité.

L'accueil de loisirs du mercredi

Tous les mercredis les enfants sont accueillis à la journée ou en demi-journée.

Maternelle Blanche-Rochas : enfants de 3/5 ans (50 places)

Élémentaire Ferme Heurard : enfants de 6/11 ans (84 places)

Selon leur envie, les enfants pourront s'impliquer durant un cycle dans un projet d'animation proposé, avec pour finalité la visite d'un site, d'un parc, voire d'un séjour en lien avec le projet.

Ski alpin du mercredi

Activité dédiée aux enfants du primaire. Un forfait de 7 séances programmées de janvier à mars, hors vacances scolaires, encadrées par des moniteurs ESF et des parents bénévoles.

Passage des niveaux ESF lors des dernières séances. Inscriptions en novembre.

L'accueil de loisirs vacances

Les enfants sont accueillis à la journée ou en forfait jours.

Maternelle Blanche-Rochas : enfants de 3/5 ans (50 places maximum)

Pôle jeunesse/MDA : enfants de 6/12 ans (108 places maximum)

Matin : tous les matins la même thématique (sportive, culturelle, manuelle...)

Après-midi : les activités au choix de l'enfant en fonction des propositions des animateurs.

LE PÔLE JEUNESSE

Ouvert toute l'année, et situé juste en face du collège Marc-Sangnier, le pôle jeunesse permet aux jeunes de 11 à 17 ans de se rencontrer, de monter des projets ou de participer aux divers temps forts ponctuant la vie de l'association et de la commune.

Périodes scolaires : accueil libre du lundi au vendredi de 14h30 à 18h, et sur inscription le mercredi de 12h à 18h.



INSCRIPTIONS

Pour inscrire votre enfant aux activités de l'association, vous devez impérativement constituer un dossier auprès du secrétariat.

Pour cela :

- > Remplir la fiche d'inscription au secrétariat de LEJS, 8 rue Joseph-Moutin ;
- > Fournir un justificatif de domicile, l'attestation CAF du quotient familial et le carnet de santé.

TARIFS

Les tarifs de l'accueil extrascolaire et du mercredi se calculent en fonction du quotient familial (QF) notifié par la Caisse d'Allocations Familiales (Caf). Vous pouvez consulter le tableau des tarifs sur lejs.fr. Le paiement peut se faire par carte bleue, chèques vacances, Cesu, chèque à l'inscription, ou sur le portail famille LEJS.

Contact

lejs.fr 04 76 96 70 31 - secretariat@lejs.fr

📍 [polejeunesseyssins](#) 📱 [LEJS](#)

Accueil téléphonique : du lundi au jeudi de 9h15 à 12h et de 14h à 17h.

Ouverture au public :

Mardi de 16h à 18h

Mercredi de 16h à 18h

Jeudi de 16h à 17h



Depuis 2021, possibilité de venir le mercredi à 12h avec son pique-nique pour un repas pris en commun.

Soirée : un vendredi soir par mois, sur inscription (activité + repas + transport).

Vacances : de nombreuses activités sont également proposées les après-midi pendant ces périodes.

Ski alpin : des sorties les mercredis après-midis proposées dans des stations autour de Grenoble de janvier à mars pour des skieurs confirmés

L'accompagnement à la scolarité est encadré par la responsable, des étudiants et des bénévoles. Inscription auprès du Pôle jeunesse.

Les séjours

Les séjours proposés ont lieu principalement durant les vacances d'été et sont destinés aux jeunes âgés de 4 à 17 ans.

Ces derniers ont pour but de favoriser la cohésion sociale, de sortir du contexte familial, de développer l'autonomie et la communication ou encore d'élargir les champs d'intérêts par la proposition d'activités variées et innovantes...

La bibliothèque Lucie-Aubrac

Prêts de livres, BD, DVD, magazines et de boîtes à histoires... La bibliothèque propose aussi des jeux sur place en partenariat avec la ludothèque. Tout au long de l'année, elle organise des temps des histoires, un club ado, des ateliers, des conférences, des expositions, des spectacles et des animations régulières pour le jeune public, pour les familles et les publics de tous les âges.

L'abonnement
est gratuit
pour tous,
inscrivez-vous !



Rejoins le club ado !

BD, mangas, romans, films, séries, jeux vidéo... partage tes coups de cœurs du moment et découvre les nouveautés de la bib'.

Pour les 11-17 ans, un mardi par mois à 18h

Contact

133, avenue de Grenoble - 04 76 21 48 47
bibliotheque.lucie.aubrac@mairie-seyssins.fr
bibliotheque-seyssins.fr

Horaires (à partir du 1^{er} septembre) :

Lundi de 16h à 18h30, mardi de 16h à 18h,
Mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h
Vendredi de 15h30 à 18h30, samedi de 9h30 à 12h30

Le CEM

Le Centre d'Éducation Musicale propose aux enfants et adolescents des cours de chant et d'instruments, de nombreux cours collectifs de musiques classiques, actuelles et de jazz.

Instruments proposés

- > Cordes : alto, violon, violoncelle, guitare classique, électrique, basse électrique, harpe, piano
- > Vents : accordéon, basson, clarinette, flûte traversière, saxophone, trombone, trompette.
- > Autres : percussions, batterie et accordéon

Ensembles et ateliers

- > Orchestre junior, orchestre à cordes, ensemble

à vent adultes, ensemble de flûtes traversières, chorale adulte

- > Ateliers Blue Box (percussions urbaines), atelier Blues/Soul, atelier FM Impro Jazz, atelier Rock ado, atelier musiques actuelles adulte
- > Éveil musical de la moyenne section jusqu'au CP

Contact

Le CEM déménage au 50, rue de la Liberté pour l'année 2026-2027 !
04 76 48 07 96 – cemseyssins.org
cem.seyssins@orange.fr



Le Sou des écoles

L'association permet de financer, dans le cadre scolaire, des activités culturelles et pédagogiques pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires. Elle organise des manifestations festives ouvertes à tous (loto, tombola, kermesse) et des ventes (chocolats de Noël, vente de Printemps), en vue de récolter des fonds destinés aux écoles et de soutenir l'action éducative des enseignants : sorties culturelles, sportives, éducatives, projets d'écoles (classes transplantées).

Contact

Maison des Associations

8, rue Joseph-Moutin

sou.ecoles.seyssins@gmail.com

 [SouEcolesSeyssins](https://www.facebook.com/SouEcolesSeyssins)  [soudesecolesdeseyssins](https://www.instagram.com/soudesecolesdeseyssins)



Conseil Municipal Jeunes

Le CMJ est constitué d'élèves scolarisés du CE2 au CM2, élus pour une durée de 2 ans par les élèves de leurs classes. Les jeunes conseillers municipaux sont répartis en commissions afin de mener à bien des projets communaux pendant la durée de leur mandat. Ces commissions sont animées et encadrées par du personnel d'animation. Les prochaines élections auront lieu à l'automne 2027.

UAS

La commune de Seyssins regroupe de nombreuses associations. L'Union d'Associations Seyssinoises a pour mission de faciliter le développement et la mise en œuvre des activités associatives. Elle met en relation les associations, les fédère et soutient responsables, animateurs et bénévoles. Elle regroupe à ce jour plus de 50 associations culturelles et sportives, où plus de 5 000 adhérents et bénévoles s'y retrouvent. Les associations membres proposent de nombreuses activités destinées aux enfants.

Contact

8, rue Joseph-Moutin

sites.google.com/view/uas-seyssins/accueil

contact@uas-seyssins.org

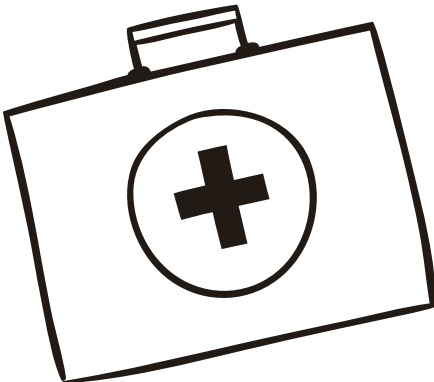


La PMI

La Protection Maternelle et Infantile accompagne les parents dans le suivi médical des enfants de 0 à 6 ans. Elle exerce ses missions de prévention et de promotion de la petite enfance en partenariat avec les professionnels médico-sociaux, les maternités et hôpitaux, les structures d'accueil petite enfance, le Relais Petite Enfance, ainsi que les écoles, sous forme de soutien, d'accompagnement, de suivi, de conseils, d'actions de dépistage et de prévention ou encore d'orientation.

Un médecin et une infirmière puéricultrice consultent au Patio – 40, rue de la Liberté à Seyssins – ou à domicile.

La PMI assure également l'instruction et le suivi des agréments de tous les assistants maternels et les bilans de santé dans les écoles maternelles pour les enfants de petite et de moyenne section.



Infos

Permanences médecin

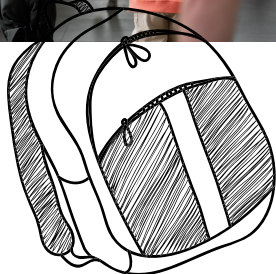
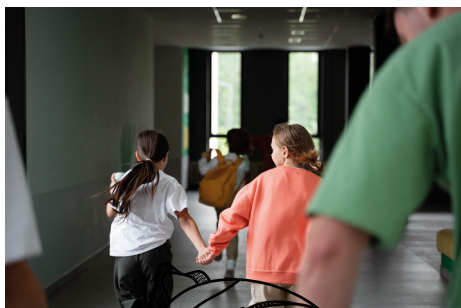
Sur rendez-vous, au Patio, 2 fois par mois,

Permanences infirmière puéricultrice

Permanence possible sur rendez-vous
au CCAS le Patio.

Inscription au 04 57 42 50 19

+ d'info sur isere.fr



Les parents délégués

De la maternelle au collège, des fédérations, associations ou regroupement de parents d'élèves s'associent aux équipes éducatives afin de défendre les valeurs collectives au sein de l'école. Il existe à ce jour deux types de fédérations de parents d'élèves sur Seyssins (FCPE et Peep) et des parents indépendants. Les élections des listes de parents délégués ont lieu en octobre. Une information est transmise aux parents par le biais des responsables d'établissements.

Contact

Écoles maternelles et élémentaires

Pour contacter les parents délégués :

> **École maternelle du Priou :**

parents.deleques.priou@gmail.com

> **École Condorcet :**

parents.deleques.condorcet@gmail.com

> **École Blanche-Rochas :**

parentsdelequesblancherochas@framalistes.org

> **École Louis-Armand :**

EPLA.deleques@gmail.com

Collège

FCPE : Fédération de Conseil de Parents d'Élèves

fcpe.marcasangnier@gmail.com

PEEP : Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public

peep.marcasangnier@gmail.com

Maison Des Associations

8, rue Joseph-Moutin

BP 14 - 38180 Seyssins

Service éducation enfance jeunesse Scolarité

04 76 70 39 20
service.education@mairie-seyssins.fr

Accueil périscolaire et restauration scolaire

04 76 70 39 29
periscolaire@mairie-seyssins.fr

Loisirs Enfance Jeunesse à Seyssins

04 76 96 70 31 - lejs.fr
secretariat@lejs.fr

Multiaccueil Fanny Uella

04 76 96 78 44
multiaccueil.ccas@mairie-seyssins.fr

Relais Petite Enfance

04 76 96 78 43
melissa.bollon.ccas@mairie-seyssins.fr

Ludothèque

04 76 96 78 44
ludotheque.ccas@mairie-seyssins.fr



Calendrier des vacances scolaires*

Rentrée scolaire 2026

Mardi 1^{er} septembre

Vacances d'automne 2026

Fin des cours : vendredi 16 octobre

Jour de reprise : lundi 2 novembre

Vacances de Noël 2026

Fin des cours : vendredi 18 décembre 2026

Jour de reprise : lundi 4 janvier 2027

Vacances d'hiver 2027

Fin des cours : vendredi 12 février

Jour de reprise : lundi 1^{er} mars

Vacances de printemps 2027

Fin des cours : vendredi 9 avril

Jour de reprise : lundi 26 avril

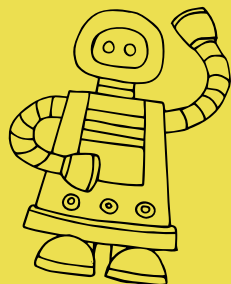
Pont de l'Ascension 2027

Fin des cours : mardi 4 mai

Reprise : lundi 10 mai

Grandes vacances 2027

Fin des cours : vendredi 2 juillet



* Zone A - Sous réserve de modification
par le Ministère de l'Éducation nationale

